

VOTRE BADGE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

L'accès aux déchetteries pour les particuliers se fait grâce à ce macaron qui doit être collé sur votre pare-brise.

**A partir du 1er janvier 2025,
les conditions changent pour accéder
à la déchetterie de Corme Royal**



**L'accès des habitants des communes de
Balanzac, Nancras, Nieul Lès Saintes, Sainte
Gemme et Souligonnes à la déchetterie
de Corme Royal
est conditionné par la présence du macaron
de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
COLLÉ SUR LE PAREBRISSE DU VEHICULE**

Comment obtenir les macarons ?

- 1/ Se présenter auprès de l'agent de la déchetterie de Corme Royal, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 2/ Je fais une demande sur le site de Saintes Grandes Rives, l'Agglo : www.agglo-saintes.fr

Recommandations :

Avant d'aller en déchetterie, je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries. Pour réduire mes apports de végétaux, je pense au mulching, au broyage, au paillage et au compostage. Je trie les textiles, le verre, les papiers et petits cartons dans les bornes d'apport volontaire. Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie.

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

Une info ? Une question ? Contactez-nous !

Saintes Grandes Rives l'Agglo, 12 bvd Guillet Maillet - 17100 Saintes
05 46 93 41 50 / dechets@agglo-saintes.fr
www.agglo-saintes.fr